

CONSEIL DE LA SECTION DE BIOLOGIE

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 à 12h00

Présents: Mesdames T. Fitzpatrick, E. Nagoshi,

Messieurs P. Guichard, R. Loewith

Corps professoral

Messieurs J. Montoya Burgos, X. Perret

Corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche

Messieurs M. Amsler, M. Moser

Corps estudiantin

Assistent à la séance : Monsieur M. Milinkovitch, président de la Section de biologie

Madame F. Stutz, vice-présidente de la Section de biologie Madame G. Wharton, administratrice de la Section de biologie

Excusé: Monsieur F. Mermoud - Corps du personnel administratif et technique

Invitée : Madame A. Bellier, conseillère aux études

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2018

Le procès-verbal n'est pas formellement approuvé puisqu'il date de 2018. Toutefois le PV sera mis en ligne sous sa forme de projet.

2. Approbation du nouveau règlement du Bachelor

AB présente la modification souhaitée du règlement. Cette révision est demandée afin de valoriser le Bachelor et permettre de prévenir les situations d'échec difficiles. Le point 7 est retiré du document sur la demande du service juridique. Ce point proposait

d'introduire la notion de mention pour les étudiant-es exceptionnel-les.

Les points de modifications – 4/5/6 – tendent vers une simplification du règlement.

XP: Ce changement implique qu'en Biologie Fondamentale (BF), un cours de base, on puisse avoir une note de 3 ?

MMil: au niveau master les étudiant-es ont des lacunes de bases pour de nombreuses matières. Des professeur-es voulaient même imposer des examens/interview avant de les accepter. Ce système crée des situations où des étudiant-es se trouvent à cheval sur plusieurs années – car elles/ils commencent une année alors que la précédente n'a pas encore été validée. C'est pourquoi la mise en place de ce nouveau règlement, qui sera en général plus strict sur l'ensemble des matières, est préconisé. Il sera donc possible d'avoir une note de 3 pour une discipline comme la BF qui, en principe, n'a pas nécessairement plus de valeur qu'une autre discipline comme par exemple les mathématiques ou la physique.

Cette modification n'est pas mise place contre les étudiant-es, au contraire ce règlement simplifié et plus clair devrait valoriser leur diplôme et les aider à éviter des situations d'échec tardives et compliquées.

RL : ici c'est beaucoup plus facile qu'au Canada – je suis plutôt pour faire évoluer la qualité de nos étudiant-es.

MA : la moyenne est-elle calculée sur toutes les branches ?

AB : Oui, sur toute les branches et pondérée au nombre de crédits ECTS.

MA: J'ai procédé à un sondage rapide et sur les réponses reçues, 50% des étudiants sont plutôt pour et 50% sont contre ces changements. Les étudiant-es ont des préoccupations concernant la difficulté de certains cours. Il existe un besoin d'instaurer un dialogue, une médiation entre professeur-es et étudiant-es sur les contenus des cours.

MMil: le corps enseignant fait ses analyses de son côté. Par exemple, nous souhaiterions introduire des travaux dirigés et plus d'exercices pratiques. Mais comme on ne perçoit pas tout, nous souhaitons encourager le dialogue et les retours des étudiant-es — si vous avez des idées et des propositions constructives et objectives, nous sommes preneurs. Il serait souhaitable de réunir de manière régulière un comité estudiantin/corps enseignant pour trouver des solutions susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements.

MMoser: sans parler de cette situation actuelle spéciale: voici quelques remarques reçues: nous avons besoin de plus de dialogue entre corps estudiantin et enseignant – il y a trop de matière – manque de cas pratiques.

MMil: la situation pandémique est ce qu'elle est – on s'écarte du sujet.

En terme général, nous voulons tirer les étudiants vers le haut donc la remarque « trop de matière » ne me semble pas appropriée. Oui, étudier est difficile mais on peut toujours améliorer le système.

XP : MMil, tu prônes un comité enseignant-es/étudiant-es, mais les étudiant-es ne sont-ils/elles pas déjà représenté-es à la COMENS ?

FS : Oui, mais on pourrait envisager des séances spéciales COMENS pour développer les cas pratiques et traiter de certains enseignements.

Une discussion sur des propositions de mises en place de ce groupe de travail ainsi que des pistes sur les points à améliorer commence :

AB: Mettre en place une aide supplémentaire pour les 1er années en maths.

MMoser : j'ai également reçu des retours/commentaires : savoir ce que l'on attend des étudiant-es au niveau des examens, besoin de structure et cohérence entre cours et exercices.

XP : J'en profite pour vous rappeler l'importance des réponses faites aux évaluations des cours ADEVEN. Merci d'insister auprès de vos collègues étudiants pour qu'elles/ils y répondent – car trop peu d'étudiant-es le font.

MMil: Donc pour résumer, nous présentons un règlement simplifié qui donne le droit à l'erreur puisqu'une note en dessous de 4 est tolérée (sauf en 3ème), quel que soit la matière.

MA : le cours de Biostatistiques II est déplacé ?

MMil : Il a été déplacé sur la demande de l'enseignant qui pense que pédagogiquement ce cours sera plus approprié au 2ème semestre.

AB : Une remarque, le cours de Génétique est scindé en deux cours de Génétique générale et Génétique moléculaire. Ces changements ont été discuté à la COMENS et bien accepté par l'ensemble du comité. (qui comprend également deux étudiants)

Vote

Le nouveau règlement du Bachelor en biologie est accepté avec 7 oui et 1 abstention.

A la suite de cette séance, une modification au règlement est introduite et revotée par email le 5 janvier 2021.

Le règlement final tel qu'approuvé le 5 janvier 2021 par email - **7 oui et une non-réponse** - est annexé.